



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017  
Reçu en préfecture le 11/07/2017  
Affiché le 11 JUIL. 2017  
ID : 056-215601626-20170628-DB20170634-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 28 Juin 2017

**CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES ET SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

**Etaient présents** : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUEROUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés avant donné pouvoir** : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

**Secrétaire de séance** : Anne-Valérie RODRIGUES

**Présents : 29**  
**Pouvoirs : 4**

**CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES ET SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Il est proposé d'augmenter les crédits scolaires de 1% pour l'année scolaire 2017-2018, pour l'ensemble des établissements publics de la commune.

Crédits	Année scolaire 2016-2017	Proposition année scolaire 2017-2018
Crédit chef d'établissement	525,15 €	530,40 €
Crédit par classe	120,95 €	122,20 €
Crédit ouverture de classe	100,80 €	101,80 €
Crédit par élève (maternelle ou primaire) allocation de base pour frais scolaires	37,30 €	37,70 €
Crédits arbre de Noël	3,30 €	3,30 €

**FORMATION PROFESSIONNELLE :**

Il est proposé d'augmenter de 1% l'aide financière aux établissements de formation professionnelle, soit une somme de 23,10 € par élève ploemeurois pour l'année scolaire 2017-2018.

**RASED :**

Dans le cadre du réseau d'aide aux élèves en difficulté de l'Éducation nationale, une psychologue est affectée sur le secteur de Ploemeur.

Elle sollicite une aide financière pour l'année scolaire 2017-2018 pour la mise en place d'actions pédagogiques et rééducatives.

Il est proposé d'augmenter de 1% la somme versée au soutien du fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2017-2018, soit 256,50 €.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 14 juin 2017 et de la commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** les crédits scolaires aux écoles publiques tels que ci-dessus,
- **VALIDE** le montant de la subvention relative à la formation professionnelle à 23,10 € par élève ploemeurois,
- **VALIDE** le montant de 256,50 € au soutien de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2017-2018

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire

